



Hiver 2024 - 2025
CONTACT
ST GERMAIN L'HERM

Un marché tous les jeudis matin place de la Rodade

Les foires annuelles : 23 avril, 11 juin, 26 juillet, 20 août, 27 septembre, 18 octobre

Bulletin semestriel d'informations municipales

Directeur de publication : Chantal DESGEORGES

Rédaction : Mairie de St Germain l'Herm

400 exemplaires diffusés gratuitement dans les commerces et services locaux

IPNS

Les Permanences au village

L'assistante sociale :

Le 2ème et 4ème jeudi de chaque mois à la mairie

*sur rendez-vous uniquement en téléphonant au centre social d'Ambert :

04 73 82 55 20

Le C.L.I.C. :

Bureau d'Ambert : 04.73.82.96.67

Conseil Départemental : M. Eric DUBOURGNOUX – de 10 h à 12 h à la Mairie

Le quatrième jeudi de chaque mois

MSAP : jeudi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 heures 04.73.82.90.35 ; et

Fournols, le lundi de 9 h 30 à 12 heures et de 13 heures à 16 heures 04.73.95.23. 44

La déchetterie

Route d'Aix-la-Fayette

Tel : 04 73 72 09 14

Horaire : Mardi et Jeudi **9 h 00 - 12 h 00**

14 h 00 - 17 h 00

Samedi **9 h 00 - 12 h 00**

14 h 00 - 17 h 30

Services à la personne

« COUP DE MAIN » tél : 04.73.82.26.10

ADMR tél : 06.45.32.84.62

Assistantes maternelles

Corinne ARTONNE, le Sapt, St Germain l'Herm 06 72 54 68 70

Médiathèque St Germain l'Herm

Horaires ouverture prêt-public : Mercredi : 9h-12h30 et 13h30-18h30

Samedi : 9h-12h30

Secrétariat de la Mairie

Horaires ouverture au public du lundi au vendredi : 8 h 30 – 12 h 00 et

Mercredi et jeudi : 14 h 00 – 17 h 00

Contact

Hiver 2024 - 2025

Habitants de la commune, des environs, résidents secondaires, Vacanciers,
Amis de St Germain l'Herm, tout au long de l'année, retrouvez les informations du bulletin municipal

Site : <http://www.saintgermainlherm.fr>

Eglise : les travaux s'achèvent par la réfection de la toiture du chevet.

Place de la Rodade : le monument aux morts sera restauré au printemps

Maison Bouilloux (ancienne boucherie Magaud) : après l'échec de plusieurs offres d'achat, la commune s'est résolue à acheter cette bâtisse qui menace de s'écrouler et engendre de grandes nuisances aux riverains. Le problème majeur est le coût de la démolition et du curage de l'intérieur.

Captage de Cistrière : un arrêté interdisant la consommation de l'eau a dû être pris en 2023 sur demande de l'ARS.

D'importants travaux ont été réalisés afin de pallier à ce manquement.

Ce captage et celui de Lallabert doivent faire partie d'un programme de mise aux normes et une DUP devra être réalisée, ce qui va avoir un coût important pour la commune.

L'école :

- le grillage a été remplacé
- de nouveaux jeux installés
- les tables de maternelle ont été changées



AR Prefecture

063-216303537-20240717-2024_07_25-DE
Reçu le 18/07/2024

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers

		L'an Deux Mil Vingt-quatre, le 17 juillet à 20 h 00
- en exercice	10	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est
- présents	9	réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
- votants	9	la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- absents	1	
- exclus	0	

Date de convocation : 10 juillet 2024 Date d'affichage : 10 juillet 2024

Présents : BLANC-PAGET Paule, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absent : BLANCHARD Pierre

a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Délibération 25 - 2024

Subvention voyage scolaire Ecole Primaire

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la participation communale au voyage scolaire à Lyon du 27 au 29 Mai pour les classes du CP au CM s'élève à 2 000.00 euros, soit 100 € x 20 élèves.

Le budget s'établissait ainsi :

Participation des familles : 50 € par enfant

Participation des mairies : 100 € par enfant

Participation Coopératives scolaires : 28 € par enfant

Prise en charge par l'APE : 3 000.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement de 2 000.00 € correspondant à la participation communale.

Le Maire
Chantal DESGEORGES

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 18 juillet 2024
et publication ou notification du 18 juillet 2024



AR Prefecture

063-216303537-20240717-2024_07_29-DE
Reçu le 18/07/2024

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers

- en exercice	10
- présents	9
- votants	9
- absents	1
- exclus	0

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le 17 juillet à 20 h 00

Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire

Date de convocation :	Date d'affichage :
10 juillet 2024	10 juillet 2024

Présents : BLANC-PAGET Paule, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absent : BLANCHARD Pierre

a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Délibération 29 - 2024

Budget général – DM n° 1

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que différents investissements doivent être réalisés à l'école primaire :

1. sur la proposition de la directrice de l'Ecole Primaire de Saint Germain l'Herm, des tables et des chaises doivent être remplacées car en mauvais état.
Commande a été passée à l'entreprise COMAT & Valco pour un total de 3 282.43 € TTC.
2. L'éclairage doit être revu : des LED remplaceront les luminaires actuels, les travaux nécessitent l'intervention d'un électricien, le montant total estimé est de 10 000.00 €. Cette dépense supplémentaire n'était pas inscrite sur le projet de délibération initial, aussi Mme le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour l'examiner. Celui-ci valide cette proposition.

Ces dépenses n'ayant pas été prévues, il est nécessaire de passer une DM budgétaire et de créer un programme, n° 180 Ecole Primaire – agencement intérieur.

AR Prefecture

063-216303537-20240717-2024_07_29-DE
Reçu le 18/07/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

création programme école

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-815228 : Entretien et réparations sur autres bâtiments	13 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	13 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	13 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	13 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	13 500.00 €	13 500.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 500.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 500.00 €
D-2181-180 : Ecole Primaire - agencement intérieur	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21841-180 : Ecole Primaire - agencement intérieur	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	13 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	13 500.00 €	0.00 €	13 500.00 €
Total Général		13 500.00 €		13 500.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Mme le Maire à procéder aux modifications budgétaires.

Le Maire
Chantal DESGEORGES

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 18 juillet 2024
et publication ou notification du 18 juillet 2024



AR Prefecture

063-216303537-20241009-2024_10_36-DE
Reçu le 11/10/2024

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers

- en exercice	10	L'an Deux Mil Vingt -quatre, le 09 octobre à 20 h 00
- présents	08	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est
- votants	09	réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
- absents	02	la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- exclus	0	

Date de convocation : Date d'affichage :
04 octobre 2024 04 octobre 2024

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette
Absent excusés : BLANC-PAGET Paule (pouvoir Yvette VOISSET), BLANCHARD Pierre
a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Délibération 36 - 2024

Objet : Restauration et consolidation de l'Eglise : travaux complémentaires renfort et réfection du plancher du beffroi – devis entreprise Nailler

Mme le Maire expose aux Conseillers municipaux qu'il est nécessaire de procéder au remplacement des poutres de rive, des poutres intermédiaires et du plancher du beffroi de l'Eglise, ces éléments étant trop abimés. Ces travaux seront exécutés en même temps que les travaux de maçonnerie et de couverture afin de profiter de l'échafaudage et des outils de manutention.

Montant TTC : 17 263.19 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents autorise Madame le Maire à signer le devis.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire
Chantal DESGEORGES

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 10 octobre 2024
et publication ou notification du 10 octobre 2024



AMIS DE LA BROCANTE



En cette nouvelle année, l'association « Les Amis de la Brocante » vous souhaite une très belle année 2025 et souhaite remercier l'ensemble des bénévoles et participants à nos manifestations organisées sur l'année 2024.

Cette année 2024 a été marquée par l'organisation de quatre événements par notre association :

- Une randonnée pédestre/vtt qui s'est déroulée le dimanche 12/05/24 sous le soleil et

avec la participation de 130 randonneurs suivis d'un repas à la salle polyvalente qui a rassemblé une centaine de personnes autour d'une truffade afin de clore cette journée.

- La fête de la musique, place de l'hôtel de ville dans le centre du village, le vendredi 21/06/24. En partenariat avec « La Lyre du Doulon », plusieurs groupes de musiques sont venus animer la soirée afin de se retrouver et célébrer ce moment festif.

- La fête patronale qui a débuté le vendredi 09/08/24 avec un concert du groupe « THE PRINTERS » et qui s'est terminée le mardi 13/08/24 avec son incontournable concours de pétanque. Durant ces quelques jours de fête, nous avons pu organiser deux bals animés par « LA MAQUINA SONORISATION » et un repas au centre du village préparé par « LES ÉTOILES DE MORANGES », cet événement a permis de rassembler 140 personnes.

- La brocante, le vendredi 16/08/24, où 300 exposants se sont donnés rendez-vous tout au long de la journée. Cette journée a été clôturée par un concert animé par Pascal JAMOT.

Nous sommes actuellement en train de programmer nos événements de l'année 2025 et toutes les idées sont les bienvenues. Nous sommes aussi à la recherche de bénévoles ou de personnes voulant s'investir dans le bureau de l'association, n'hésitez pas à nous contacter ! Une réunion sera programmée courant février afin de discuter des manifestations futures, nous vous attendons nombreux.





Des nouvelles des sapeurs-pompiers de Saint Germain l'Herm

L'année 2024 a connue une hausse des interventions d'environ 10 % par rapport à 2023.

Nous avons effectué 260 interventions. Le secours d'urgence aux personnes représente notre principale activité qui est de 233 demandes, contre 16 missions d'incendie (bâtiment, végétaux, etc.) et 10 missions diverses (assèchement, bâchage, etc.).

Si vous êtes intéressé et que vous souhaitez rejoindre notre équipe, nous serions ravis de vous accueillir. Pour ce faire, vous pouvez contacter le chef de centre (Alexandre VOISSET) ou ses adjoints (Franck DEMATHIEU et Pierre BLANCHARD) mais également consulter le site Internet du SDIS¹ 63 à l'adresse suivante : <https://www.sdis63.fr/sapeur-pompier/sapeur-pompier-volontaire/> afin de connaître les conditions et les modalités de recrutement. Prendre des renseignements ne vous engage en rien.

Concernant la formation, en plus des manœuvres mensuelles et des journées pour le maintien et le perfectionnement des acquis (FMPA), les personnels du centre ont suivi les formations départementales suivantes :

- Laetitia CARLE a suivi la formation de chef d'équipe (Caporale).
- Hugo NIERAT a suivi la formation de chef d'équipe (Caporal).
- Manon DENEVE a suivi la formation de chef d'équipe (Caporale).
- Carole GIRARD a obtenu le grade de première classe.
- Christian COUVERT a suivi la formation de chef d'agrée secours routier.
- Bruno BERTHE a reçu le grade d'adjudant-chef.

Au niveau de l'amicale des sapeurs-pompiers, c'est avec plaisir que nous reconduirons une deuxième édition de notre loto, qui, grâce à vous, a été un énorme succès. Ce loto se déroulera, comme l'année précédente, au gymnase de Saint Germain l'Herm le 09 mars 2025.

L'ensemble des sapeurs-pompiers vous remercient pour votre accueil et votre générosité lors du passage des calendriers.

L'ensemble des adhérents de l'amicale, qui comptent parmi eux tous les membres actifs de la caserne ainsi que les anciens pompiers, vous souhaitent une excellente année 2025 et tous leurs vœux de bonheur et de santé.

¹ Service Départemental d'Incendie et de Secours

La Pétanque ST Germinoise



Vous aimez partager un moment convivial entre amis ou faire de nouvelles rencontres ?

Rejoignez notre club de pétanque ! Que vous soyez débutant ou joueur expérimenté, notre club est ouvert à tous, dans une ambiance chaleureuse et détendue. La Pétanque ST Germinoise vous invite à découvrir ou redécouvrir ce sport emblématique qui rassemble toutes les générations.

Pourquoi nous rejoindre ?

- Des futurs terrains bien entretenus à votre disposition.
- Des tournois réguliers pour les compétiteurs.
- Des moments festifs tout on long de l'année.

Venez essayer gratuitement ! Ensemble faisons vivre la passion de la pétanque dans notre commune.

CONTACT : Clément : 06.48.07.59.76

Tony : 06.85.82.71.15

ECOLE PRIMAIRE



Après le premier trimestre de cette nouvelle année scolaire, voici quelques informations sur l'école primaire.

L'équipe enseignante reste la même que l'année scolaire précédente : Mme FARON-BONVALLET a la charge de la classe maternelle, Mme PRAT celle de la classe CP-CE. M. PITAVAL, maître spécialisé du RASED, intervient une fois par semaine dans l'école. Mmes BERTHE et GRONDIN, AESH, interviennent dans les deux classes.

L'école de Fournols accueille les CM. Elle est dirigée par Mme TOUZET. Mme LARUE-SANTANA assure son complément de service.

Les effectifs du R.P.I. sont stables : 45 élèves sont accueillis à l'école de St-Germain-l'Herm et 20 à celle de Fournols.

Les délégués des parents d'élèves titulaires au Conseil d'école sont Mme JOUSSET et Mme QUEYROU.

Trois séances de cinéma sont prévues cette année scolaire dans le cadre des projets d'*École et Cinéma* et *Maternelle au Cinéma* de Cinéparc.

Les 2 classes fréquentent la médiathèque les mardis matins. Ils sont accueillis par Mme DAUCHER.

Pour Noël, l'A.P.E. Les Fougères a offert un spectacle et un goûter aux enfants du RPI. Les enseignantes et les élèves remercient l'A.P.E. les Fougères pour leur soutien dans les différents projets entrepris.

La fête de fin d'année du RPI aura lieu le vendredi 16 mai à St-Germain-l'Herm.

Les enseignantes, le personnel et les élèves de l'école vous présentent leurs meilleurs vœux de santé et de bonheur pour la nouvelle année.

Christelle FARON-BONVALLET, Directrice de l'école

Bonjour à toutes et à tous,

Le lutin GAIA vous présente ses meilleurs vœux de joie et de bonheur pour 2025.

L'année 2024 a été encore une fois riche sur le plan des actions réalisées, avec notamment le débroussaillage des chemins, de l'étang de Lallabert, des sites mégalithiques et du lavoir de la Boutogne.

Nous avons également installé un parcours pédagogique dans la forêt domaniale qui connaît un franc succès. Le thème du parcours relate l'histoire du haut Livradois et les origines de Saint Germain.

La gestion de la pêche de l'étang de Lallabert s'est déroulée sans problème avec une ouverture le 1er Mai toujours aussi conviviale.

Pour l'année 2025 GAIA va mettre en valeur le foyer de ski fond qui a été très bien géré depuis plusieurs années par Jean Luc Mongheal et Jan Baert... Nous allons continuer les ouvertures si l'enneigement est suffisant.

Pour tout renseignement et inscription contacter : Christian Louiset au 06 26 35 60 39 ou Jean Luc Mongheal au 06 42 57 83 96

Nous avons également prévu la réhabilitation d'un des anciens parcours de procession qui partira de l'église de Saint Germain, passera par le lavoir de la Boutogne, remontera par le bois du Fraisse et reviendra par Saint Eloy.

Deux autres projets sont en cours, le premier viendra compléter le parcours pédagogique avec la mise en place de panneaux d'identification des arbres de notre région.

Le deuxième projet est plus complexe puisqu'il s'agit de rénover le Lavoir de Malbarot. Nous vous reparlerons ultérieurement de ce projet.

Encore tous nos meilleurs vœux pour 2025, nous comptons sur vous pour nous aider dans nos actions.

Le Lutin GAIA





Débardage d'arbres en descendant à la cascade coté Faredonde



Débardage au niveau d'une passerelle sur le ruisseau de Faredonde en amont de la cascade



Foyer de ski de fond de Saint Germain l'Herm
(en face du collège sous la salle polyvalente)
Pour tous renseignements et inscriptions
contacter :
Christian LOUISET au 06 26 35 60 39 ou
Jean Luc MONGHEAL au 06 42 57 83 96

FLOWRORITY

Flowrurity vous présente ses meilleurs vœux pour 2025 et vous souhaite tout particulièrement une bonne santé et des loisirs épanouissant.

La fin de l'année 2024 a été riche en émotions et en mouvement.

Les multiples représentations des spectacles "Malinalxochitl", "Poussières d'étoiles" et "Ma bulle" sur le territoire eurent un grand succès ainsi que notre deuxième initiation à la manipulation du feu.

En Octobre, nous avons aussi repris les ateliers de cerceaux adultes et enfants (en collaboration avec les associations Fournols en Vie et ADACL qui rendent ces ateliers possibles). Nous avons accueillis 4 nouveaux enfants et 2 nouvelles adultes et nous nous retrouvons 3 fois par semaine (mardi et jeudi pour les enfants, mercredi pour les adultes).

Le 18 Décembre, la troupe de 18 enfants du primaire (incluant 2 collégiennes assistantes), a effectué une première représentation pour Noël devant les résidents de l'EHPAD avant de partager tous ensemble un goûter.

À venir, le spectacle « Poussière d'étoile » à l'EHPAD le 11 Janvier et un nouveau spectacle de la troupe enfants à la prochaine Fête du Livre et de la Jeunesse le 31 Mai. Aussi le deuxième trimestre des ateliers (enfants et adultes) reprendra en Février. N'hésitez pas à contacter Xochitl pour plus de renseignements sur les ateliers (0652336970 ou drx.hoop@gmail.com) ou pour toutes demandes d'animations spécifiques ou spectacles.

Photo du haut: Spectacle de Noël à l'EHPAD avec Jade et Bleuenn (CP), Hélène, Loana, Emma, Bonnie et Belladone (CE1), Enzo, Grécie, Elliott et Leeloo (CE2), Lilas (CM1), Agathe, Anna, Calliopé et Mewen (CM2), Lucila et Lena (5e et 3e).

Photo du bas: Groupe adulte avec Nathalie, Cécile, Murielle, Camille, Emilie, Sophie et Sephora.



LES PETITS POINTS

Après notre exposition bi annuelle en juillet, qui a eu un grand succès, nous avons repris nos activités en septembre.

Onze adhérentes poursuivent l'aventure autour de deux nouveaux thèmes :

- "expression artistique libre" autour du bouton.
- ouvrage essentiellement composé de formes géométriques

Le 20 octobre, le club était présent lors de la foire de la St Simon, à St Bonnet le Chastel, comme d'habitude un accueil chaleureux nous a été réservé.

Le 25 octobre, un grand nombre d'entre nous a répondu à l'invitation de " la journée de l'amitié " du club de Marsac; de belles idées, de belles rencontres pour un moment très convivial.

BONNE ANNEE 2025



EHPAD

C'est le marché de Noël, organisé par l'Amicale Roux de Berny en association avec l'APE les Fougères (Association des parents d'élèves de l'école de Saint Germain et de Fournols.) .Tout a commencé à 11h30... jusqu'à 18h, avec un stand de gourmandises et des créations de Noël (de la main des résidents et la participation de bénévoles de l'EHPAD) .Les décorations de Noël ont été l'œuvre des enfants des écoles du RPI et des parents . Les animations se sont succédées : la chorale d'Echandelys venue chanter des chants de Noël, un lâcher de lanternes , une tartiflette préparée par les agents des cuisines de l'EHPAD et du vin chaud....

Le marché de Noël a eu un beau succès, ce qui a permis de faire venir la compagnie «Souffleur de lune,» pour une comédie musicale burlesque qui a conclu l'année 2024.







Le Relais Petite Enfance est un service gratuit de proximité qui offre :

- Un guichet petite enfance pour accompagner les familles dans la recherche d'un mode d'accueil individuel (assistante maternelle) ou collectif (crèches Ambert, Arlanc, Marat et Saint-Anthème).
- Un soutien et une écoute.
- Des temps d'animation et de rencontres.
- Une information sur les démarches administratives.
- Un accompagnement à la professionnalisation de l'accueil individuel.

L'itinérance à St Germain l'Herm dépend du Relais Petite Enfance à Ambert.

En 2024, 32 ateliers ont été proposés les lundis matin à la Maison de l'Animation : 1 assistante maternelle, 11 familles et 17 enfants ont bénéficié des différentes interventions.

Sur l'année, différents ateliers ont été proposés : jeux libres, manipulations, encastrements, lecture, peinture, transvasement... Les enfants ont aussi pu exercer leur motricité fine avec Maïté Roux, de l'association *Les Piots talents*, qui propose des ateliers « Montessori ».



L'association *Sueño del Arte* (avec Dorothée et Pierrot) est venue à plusieurs reprises proposer de l'éveil musical et de l'initiation aux arts du cirque.

Johana FARGEON de l'association « *Adansé...bonne arrivée* » est venue initier enfants et adultes à l'expression corporelle et *Mobil'sport*, avec Méryl Fernandez, les a accompagnés pour des séances de motricité en mettant à disposition tout son matériel ! Ceci s'est inscrit dans le cadre des Semaines

d'Information sur la Santé Mentale (SISM) : « *En mouvement pour notre santé mentale !* ».

D'autres intervenants et d'autres thématiques sont prévus pour 2025 !

Le programme des ateliers est disponible sur le site : <https://www.ambertlivradoisforez.fr/un-territoire-a-votre-service/enfance-et-jeunesse/relais-petite-enfance/>

L'ensemble des professionnels de la petite enfance et d'autres acteurs du territoire proposeront le 12 avril 2025 un forum petite enfance à destination des familles pour un temps de partage, d'information et de découverte au moulin de Nouara à Ambert.

Pour rappel, des permanences d'informations concernant la recherche d'un mode d'accueil, des démarches administratives, etc... peuvent avoir lieu sur rendez-vous à St Germain.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter **Stéphanie Monier** au 06 11 96 51 17 ou à l'adresse suivante : rpe.ambert@ambertlivradoisforez.fr

Saint Germain l'Herm a eu le plaisir d'accueillir le 1^{er} novembre 2024 Margaux, Gilberte, Monique TISON née au village de Faredonde, fille de Romane et Olivier TISON.

CINE PARC 2025

Samedi 04 janvier	Samedi 21 juin
Samedi 1 ^{er} février	Samedi 12 juillet - 21 h 00
Samedi 15 février	Samedi 02 août - 21 h 00
Samedi 08 mars	Samedi 13 septembre
Samedi 05 avril	Samedi 04 octobre
Samedi 19 avril	Samedi 25 octobre
Samedi 10 mai	Samedi 15 novembre
Samedi 07 juin	Samedi 06 décembre

Découvrez les bienfaits du Hatha Yoga à Saint-Germain-l'Herm.

Marielle Vandermeersch, professeure diplômée et expérimentée, vous invite à découvrir le Hatha Yoga.

Une pratique douce et équilibrée, idéale pour apaiser le stress, renforcer le corps et améliorer votre bien-être global.

Séances adaptées à tous les niveaux :

Chaque Mardi 10h , jeudi 18h , vendredi 11h au Studio de St Germain-l'Herm (en face de la boulangerie)

Les mardis soirs 18h30 à la bibliothèque de Fournols.

Des séances en individuel, à domicile ou visio sont proposés sur RDV.

Retrouvez toutes les informations sur Www.foret-amethyste.fr ou au 06 50 99 59 36/ 09 67 37 20 46.

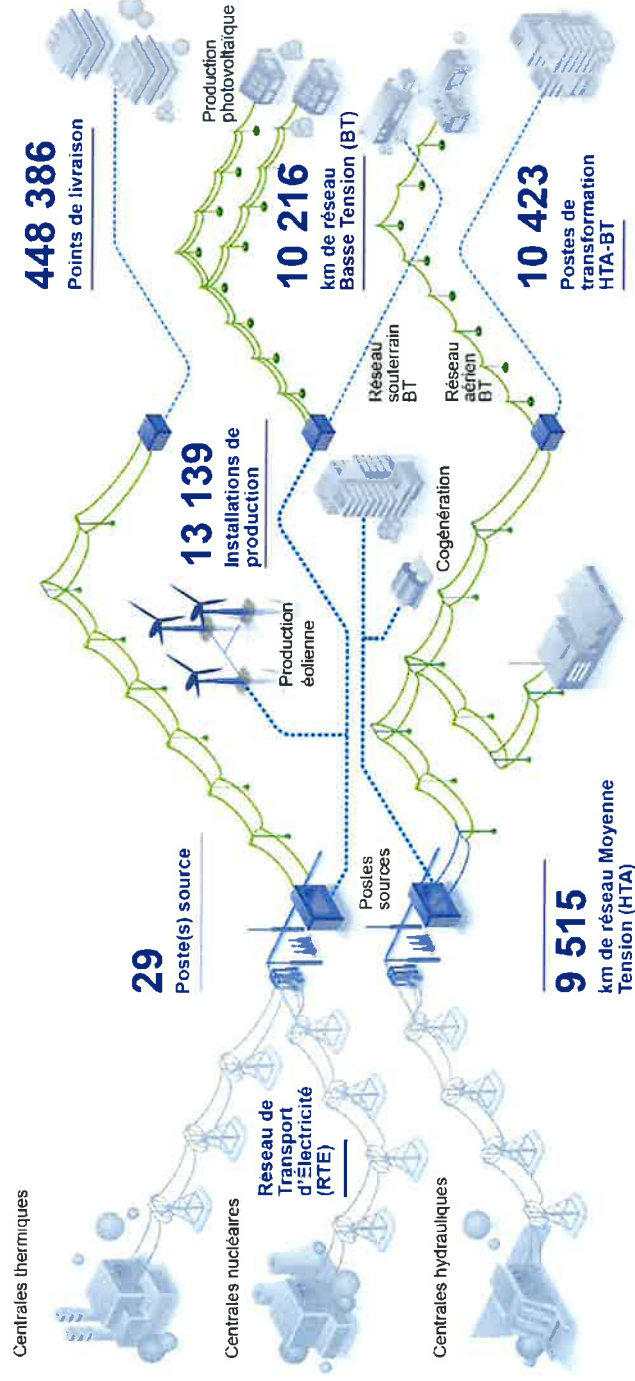
Prenez soin de vous, respirez et retrouvez votre équilibre avec le Hatha Yoga.

LE RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Propriétaire du réseau public d'électricité basse et moyenne tension du Puy-de-Dôme, Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme représente les collectivités du département et exerce le contrôle de la distribution publique d'électricité, concédé à EDF et ENEDIS dans tout le département.



LE RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ



CHIFFRES CLÉS DE LA CONCESSION

448 386 Nombre d'utilisateurs

13 139 Nombre de producteurs

19 731 km Total de réseau public de distribution d'électricité

53,7% Part du réseau en souterrain

50,5 M€

d'investissement sur le réseau (Syndicat TE63 & ENEDIS)

525 324 MWh

Énergie produite sur le département

3 342 222 MWh

Énergie consommée sur le département

15,8%

Part de la production par rapport à la consommation dans le Puy-de-Dôme

LOCATIONS TOURISTIQUES : DE NOUVELLES REGLES EN 2025

La fiscalité des locations aux touristes de biens immobiliers meublés va changer : nouveaux taux d'abattement fiscal, diagnostic de performance énergétique (DPE) obligatoire, pouvoirs élargis aux maires de communes... *Service-Public.fr* fait le point sur la question.

La loi du 19 novembre 2024 visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale a été publiée au *Journal officiel* du 20 novembre 2024. *Service-Public.fr* détaille les principales mesures.

Loueur et déclaration obligatoire de résidence principale

Au plus tard le 20 mai 2026, toutes les locations de meublés touristiques devront faire l'objet d'une déclaration (enregistrement auprès d'un télé service national dédié). Le loueur devra apporter la preuve que le logement proposé à la location est bien sa résidence principale, en fournissant son avis d'imposition établi à son nom avec l'adresse du meublé de tourisme. C'est ce qu'indique la loi du 19 novembre 2024 visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale.

Nouveaux taux de l'abattement fiscal

Ce sont les suivants :

- à 50 % pour les meublés classés et chambres d'hôtes dans la limite de 77 700 € de revenus locatifs annuels (contre 71 % aujourd'hui dans la limite de 188 700 €) ;
- à 30 % pour les meublés non classés dans la limite de 15 000 € de revenus locatifs annuels (contre 50 % aujourd'hui dans la limite de 77 700 €).

Ces nouveaux taux s'appliqueront aux revenus locatifs perçus à partir du 1^{er} janvier 2025.

Diagnostic de performance énergétique (DPE)

Il sera obligatoire pour tous les logements proposés nouvellement à la location en meublé de tourisme en zone tendue et soumis à autorisation de changement d'usage. En France métropolitaine, ces logements devront attester d'un DPE classé :

- entre les classes **A et E** du 21 novembre 2024 au 31 décembre 2033 ;
- entre les classes **A et D** à compter du 1^{er} janvier 2034 (la même règle s'appliquera à cette date aux logements loués à titre de résidence principale).

À partir du 1^{er} janvier 2034, le maire pourra demander au propriétaire de fournir le DPE valide de son meublé de tourisme. L'absence de transmission du DPE est passible d'une astreinte administrative de 100 € par jour. Le propriétaire qui louerait son meublé de tourisme en violation des règles relatives au DPE encourra est une amende administrative de 5 000 € maximum.

Des pouvoirs élargis pour les maires

Les communes pourront définir des quotas d'autorisations de meublés de tourisme et ainsi réserver des secteurs dans leur plan local d'urbanisme (PLU) pour les constructions de résidences principales afin de mieux réguler les locations touristiques.

À partir de 2025, les communes pourront limiter à **90 jours par an la durée maximum pendant laquelle les résidences principales peuvent être louées à des touristes** (au lieu de 120 jours aujourd'hui). Une amende civile de 15 000 € pourra être appliquée en cas de dépassement du nombre de jours de location autorisé sur la commune.

D'autre part, les maires pourront prononcer 2 nouvelles amendes administratives de :

- 10 000 € maximum en cas de défaut d'enregistrement d'un meublé de tourisme ;
- 20 000 € maximum en cas de fausse déclaration ou d'utilisation d'un faux numéro d'enregistrement.

ADRESSE & HORAIRES

Maison de l'animation,
Route des Granges, 63630 St Germain l'Herm
06 45 54 86 82 - alsh.stgh@ambertlivradoisforez.fr
Horaires d'accueil : 7h30 - 18h

ÉQUIPE

Céline, Ludivine

MODALITÉS D'ACCUEIL

Accueil des enfants à partir de 3 ans.
Inscription des enfants obligatoire 48 heures à l'avance

Pièces à fournir :
Fiche de renseignements 2024-2025
Attestation d'assurance extrascolaire à jour
Attestation CAF mentionnant le quotient familial
Copie des vaccinations à jour.

Le programme peut évoluer ou être modifié en fonction des opportunités ou contraintes (propositions d'enfants, intervenants, météo,...)

NOS TARIFS

		Suppl. prestation	
Quotient familial de 0 à 550€	2,50€/demi-jour	4,50€ par jour	Pas de suppl.
Quotient familial de 551€ à 800€	3,50€/demi-jour	6,00€ par jour	+0.50€
Quotient familial de 801€ à 1000€	4,00€/demi-jour	7,50€ par jour	+1.00€
Quotient familial de 1001€ à 1250€	5,00€/demi-jour	9,00€ par jour	+1.50€
Au delà de 1250€ / Sans QF / Extérieurs CC ALF	5,50€/demi-jour	10,00€ par jour	+2.00€



REPAS : 3,50 € (hors réduction)
Réduction : 2^{ème} enfant présent- 15% / 3^{ème} enfant présent et plus - 25% Forfait semaine -10%



ACCUEIL
DE LOISIRS

St Germain l'Herm



Mercredis
Janvier - Février

ambertlivradoisforez.fr

PROGRAMME D'ACTIVITES

08 JANVIER



Fresque hivernale

15 JANVIER



Photophores en sel colorés

22 JANVIER



Création d'une boule à neige

MATIN

AP MIDI

REPAS



Chasse aux couleurs

REPAS



Jeu des petits moteurs

REPAS



Parcours de motricité

29 JANVIER



Pompons en folie

05 FEVRIER



Fleurs tissées

12 FEVRIER



Création de ton ours tout doux !

19 FEVRIER



Atelier goûter

MATIN

REPAS



Jeu : Mais d'cù vient ce bruit ?

REPAS



Jeu de la tomate

REPAS



Jeu : La bataille de boule de neige

REPAS



Chocolat chaud et histoires

- de 6 ans

+ de 6 ans

+3 ans

AP MIDI

Pratiques de gestion,
impact du changement climatique,
préservation des ressources ou cohabitation...

INTÉGREZ LA DÉMARCHE DE DIALOGUE DU PACTE FORÊT-Z !
ET PARTICIPEZ À LA CO-CONSTRUCTION D'UNE VISION
COMMUNE ET PARTAGÉE DE LA FORÊT

IMAGINONS ENSEMBLE L'AVENIR DE NOS FORÊTS

ambertlivradoisforez.fr

Nos forêts demain face au changement climatique

Interrogeons et adaptons nos pratiques pour des forêts vivantes, fonctionnelles et productives

Tous concernés !

Que vous soyez propriétaires de parcelles boisées, chasseurs, randonneurs, habitants, professionnels forestiers, élus, naturalistes..., vous avez des besoins et des attentes qui vous sont propres. C'est l'occasion de les partager.

Pourquoi cette démarche de dialogue ?

Pour élaborer ensemble des propositions partagées afin d'orienter l'action des acteurs du territoire par le croisement et la compréhension mutuelle des points de vue, perceptions, besoins et attentes de chacun.

Sur quels territoires ?

Cette démarche collective est ancrée au cœur du Parc Livradois-Forez, sur les territoires des Communautés de communes « Thiers Dore et Montagne » et « Ambert Livradois Forez ».

? Quels seront les sujets abordés ?

Impact du changement climatique, pratiques de gestion, préservation des ressources et de l'écosystème, cohabitation des usages en forêt, cadres réglementaires, rôle et responsabilité des différents acteurs, modalités de dialogue...



Si vous souhaitez intégrer la démarche, participez aux 3 ateliers suivants :

1. Partage des perceptions de chacun et projection vers la forêt de demain :

- Ambert Livradois Forez : 10 février 2025 de 18h à 20h30 (Salle des mélèzes, Job)
- Thiers Dore et Montagne : 11 février 2025 de 18h à 20h30 (Celles-sur-Durolle, à confirmer)

2. Partage de savoirs et expériences (mutualisé sur les deux territoires) :

- 11 mars 2025 de 18h à 20h30
- 2 sorties terrain : samedis 15 et 29 mars

3. Quelle forêt souhaitée demain ? Exploration de 1^{ères} pistes de solutions :

- Ambert Livradois Forez : 7 avril 2025 de 18h à 20h30 (Salle des mélèzes, Job)
- Thiers Dore et Montagne : 11 avril 2025

Votre participation à tous les ateliers est vivement souhaitée ! Elle permettra de progresser ensemble dans les échanges et la construction d'orientations communes pour l'avenir de nos forêts.

Inscriptions et demandes d'informations

- En ligne : <https://forms.gle/Q7rYTsdW7ITkgYyt9>
- Par email : cecile.martin@communesforestieres.org
- Par téléphone : 06 58 57 59 91

Inscriptions gratuites, ouvertes à tous, limitées à 12 participants. Au-delà, les organisateurs pourront être amenés à arbitrer.

Chaque atelier sera suivi d'un temps de convivialité.

Ne manquez pas cette occasion de participer !

Janvier

Mercredi 08 : Grandval –Vidéo/galette (pas de marche)

Mercredi 15 : Arlanc

Mercredi 29 : Sauxillanges

Février

Mercredi 05 : Thiolières

Mercredi 12 : St Martin des Olmes

Mercredi 19 : Chambon sur Dolore

Mercredi 26 : Vertolaye

Mars

Mercredi 05 : Domaize

Mercredi 12 : Vichel (près de St Germain Lembron)

Mercredi 19 : Vernet la Varenne

Mercredi 26 : Brousse

Avril

Mercredi 02 : Col de Toutée

Mercredi 09 : Condat les Montboissier

Mercredi 16 : Job

Mercredi 23 : Doranges

Mercredi 30 : La Chapelle Agnon

Mai

Mercredi 07 : Champagnat le Jeune

Mercredi 14 : Grandval

Mercredi 21 : St Bonnet le Bourg

Mercredi 28 : Cunlhat

Juin

Mercredi 04 : Echandelys repas sur réservation.

Mercredi 11 : Isserteaux

Mercredi 18 : Champetières

Mercredi 25 : La Forie

Juillet

Mercredi 02 : Fournols

Mercredi 09 : St Julien- pique- nique (sortie du sac)

Mercredi 16 : Le Monestier

Mercredi 23 : Aix la Fayette

Mercredi 30 : Bertignat

Aout

Mercredi 06 : St Eloy la Glacière

Mercredi 13 : Ceilloux

Mercredi 20 : St Germain l'Herm

Mercredi 27 : Col du Béal

Septembre

Mercredi 03 : Auzelles

Mercredi 10 : St Gervais sur Meymont

Mercredi 17 : Marsac

Mercredi 24 : St Etienne sur Usson

Octobre

Mercredi 01 : St Amant Roche Savine

Mercredi 08 : St Bonnet le Chastel

Mercredi 15 : Sugères

Mercredi 22 : Beurrières

Mercredi 29 : St Ferréol des Cotes

Novembre

Mercredi 05 : Tours sur Meymont

Mercredi 12 : Chambon sur Dolore repas (pas de marche)

Mercredi 19 : St Jean des Ollières

Mercredi 26 : St Genes la Tourette

Décembre

Mercredi 03 : Dore l'Eglise

Mercredi 10 : Coupe Gorge

Mercredi 17 : St Jean en Val

2025



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

Balades des Hautes Terres



Les chiens doivent être tenus en laisse - Merci

R.D.V.14h l'église. sauf juillet /août R.D.V à 8 h 30.

**Renseignements Christian POUGET au 04 73 82 49 45
baladesdeshautesterres63@gmail.com**

**Les Balades sont gratuites, sans
inscription et sous la responsabilité
de chacune et chacun .**

IPNS. Ne pas jeter sur la voie publique

Le respect du matériel

La commune prête gracieusement tables et chaises et elles sont souvent rendues sales et dégradées. L'Emprunteur doit rendre le matériel conforme à l'état d'origine (état de marche et propreté) en veillant au nettoyage et rangement. En cas de dégradation du matériel, la commune pourrait exiger du bénéficiaire le remboursement du prix de la réparation ou du remplacement du matériel endommagé.



Les déjections canines et autres incivilités

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe.

Article R632-1 du Code Pénal

Hors le cas prévu par l'article R. 635-8, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Est puni de la même peine le fait de déposer ou d'abandonner sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative compétente, notamment en matière de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures.

Les personnes morales peuvent être déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2, des infractions définies au présent article.

La peine encourue par les personnes morales est l'amende, suivant les modalités prévues par l'article 131-41.

Calendrier de tournée 2025

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 M 1	1 S	1 S	1 M 14	1 J 1	1 D	1 M	1 V	1 L	1 M	1 S	1 L
2 J	2 D	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M
3 V	3 L	3 L	3 J	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M
4 S	4 M	4 M	4 V	4 D	4 M	4 V	4 L	4 J	4 S	4 M	4 J
5 D	5 M	5 M	5 S	5 L	5 J	5 S	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V
6 L	6 J	6 J	6 D	6 M	6 V	6 D	6 M	6 S	6 L	6 J	6 S
7 M	7 V	7 V	7 L	7 M	7 S	7 L	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D
8 M 2	8 S	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M	8 S	8 L
9 J	9 D	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M
10 V	10 L	10 L	10 J	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M
11 S	11 M	11 M	11 V	11 D	11 M	11 V	11 L	11 J	11 S	11 M	11 J
12 D	12 M	12 M	12 S	12 L	12 J	12 S	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V
13 L	13 J	13 J	13 D	13 M	13 V	13 D	13 M	13 S	13 L	13 J	13 S
14 M	14 V	14 V	14 L	14 M	14 S	14 L	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D
15 M 3	15 S	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L
16 J	16 D	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M
17 V	17 L	17 L	17 J	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M
18 S	18 M	18 M	18 V	18 D	18 M	18 V	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J
19 D	19 M	19 M	19 S	19 L	19 J	19 S	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V
20 L	20 J	20 J	20 D	20 M	20 V	20 D	20 M	20 S	20 L	20 J	20 S
21 M	21 V	21 V	21 L	21 M	21 S	21 L	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D
22 M 4	22 S	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L
23 J	23 D	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M
24 V	24 L	24 L	24 J	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M
25 S	25 M	25 M	25 V	25 D	25 M	25 V	25 L	25 J	25 S	25 M	25 J
26 D	26 M	26 M	26 S	26 L	26 J	26 S	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V
27 L	27 J	27 J	27 D	27 M	27 V	27 D	27 M	27 S	27 L	27 J	27 S
28 M	28 V	28 V	28 L	28 M	28 S	28 L	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D
29 M 5	29 S	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M	29 S	29 L
30 J	30 D	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M
31 V	31 L	31 L	31 M	31 S	31 J	31 J	31 D	31 M	31 V	31 D	31 M

ordures ménagères

tri

pas de ramassage (tournée reportée un autre jour)

Professionnels présents à la Maison de la Santé

Masseurs- Kinésithérapeutes	Lucas JACOB	06 64 46 20 41
	Pauline REIGNAT	06 64 87 55 96
Ostéopathe	Nicolas MOIGNON	07 68 25 00 20
Psychothérapeute	Blandine DEGACHES PINCHINOT	06 63 52 19 56
Infirmières		
Chantal DESGEORGES		04 73 72 01 30
	Marie PARRA	
	Magalie DISSARD	
	Cécile TOURNILHAC	
Gaétane REMY		04 73 72 05 55
	Sylvain PONCHON	
	Alexandra EPINAT	
Médecine Traditionnelle Chinoise	Emeline VILLARD	06 13 65 10 08

Activités de santé humaine

Praticien Energétique chinoise & réflexologie Conseiller Naturopathie	Franz FONGANG	06 62 20 38 89
Hatha Yoga	Marielle Vandermeersch	1 Rue du Cerf, 63630 Saint- Germain-l'Herm 06 50 99 59 36

Bureau d'information touristique de Saint Germain l'Herm

Maison de services de Saint Germain l'Herm

Bureau d'information touristique

Route de la Chaise Dieu, 63660 SAINT GERMAIN L'HERM

Tél. 04 73 82 90 35

msap.stgh@ambertlivradoisforez.fr

Ouverture : jeudi 9h30-12h30 et 13h30-16h30

CONTACTS UTILES

Pompiers : 18

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

Services

Mairie : 04 73 72 00 56 - fax : 04 73 72 06 16

Email : st-germain-lherm.mairie@wanadoo.fr – site internet : www.saintgermainlherm.fr

Horaires publics : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 + mercredi et jeudi de 14 h à 17 h.

Médiathèque : 04 73 72 09 44 - e-mail : culture.mhl@gmail.com – catalogue en ligne :

<https://mediathequesambertlivradoisforez.fr/>

ADACL : 04 73 72 06 60 - email : adacl.pij@wanadoo.fr

Office de tourisme : 04 73 72 05 95- email : contact.saint-germain.lherm@vacances-livradois-forez.fr

Collège Gaspard des Montagnes : 04 73 72 00 10 - fax : 04 73 72 01 54

École primaire St-Germain l'Herm : 04 73 72 00 53

Maison de retraite : 04 73 72 00 26 - fax : 04 73 72 02 69

Gendarmerie : 04 73 72 00 02

Centre Départemental de Santé :

Infirmières : Mme REMY : 04 73 72 05 55 Mmes Desgeorges-Parra : 04 73 72 01 30

Ostéopathe : Mr Moignon Nicolas : 07.68.25.00.20

Masseurs-Kinésithérapeutes : M. Lucas Jacob et Mme Pauline Reignat 06 64 46 20 41 – 06 64 87 55 96

Santé naturelle : Frantz Fongang 06 62 20 38 89 email : savie.onaturel@gmail.com

VSL : Grange : 04 73 72 02 95 - fax : 04 73 72 03 54

Notaires : Maître Pierre-Yves Rongy : 04 73 72 00 51 - fax : 04 73 72 04 93

Déchetterie : 04 73 72 09 14 - **Équipement (Voirie Conseil Général)** : 04 73 72 04 64

ADMR : 06.71.30.76.77 / 06.37.57.37.38 / admrhautlivradois@gmail.com

La Poste : 04 73 72 01 10

Communauté de communes Ambert Livradois Forez : 04 73 72 71 40

Commerces

Pizz Party : 09 77 73 68 84

Restaurant, Bar : Le pré fleuri : 04 73 72 01 43

Restaurant, Traiteur : Aux Etoiles de Moranges Yannick et Aurore : gîte, table d'hôte 06 88 33 01 90

Café associatif : Le Colibri : 04.73.72.06.60

Table et chambres d'hôtes : La fontaine des Thiolles : 04 73 72 09 36 – email : lesthiolles@wanadoo.fr
Mme Koolmoes – Le Favet : 04.73.72.06.39

Chambres d'hôtes : La DoogheeLo 09 62 57 13 43

Camping : « Le Sauzet » : 04 73 72 01 75 – email : info@lesauzet.nl – Internet : www.lesauzet.eu

Camping St-Eloy : 04 73 72 05 13

Épiceries : Petit Casino : 04 73 72 01 21 Vival : 04 73 72 01 39

Boulangerie : Les Délices de B : 04 73 82 67 17

Presse, tabac, cadeaux : N. Lassalle : 04.73.72.18.61

Chantal Coiffure : 04.73.72.48.71

Garage Lherm : Mécanique · Carrosserie-peinture · Service carte grise -Essence : 04 73 72 00 49

Garage (agréé pour les cartes grises) -Taxi : R. Grange : 04 73 72 02 95

Taxi : Nathalie Moreau : 06 75 12 07 75 ou 04 73 54 90 61 email : nathalie.moreau63@laposte.net

Crédit agricole : 04 73 72 02 98

Atelier de Claude (dentelle, broderie, patchwork main, machine ou couture) : 04 73 72 82 27

Artisans

Exploitant forestier : Ahond B : 04 73 72 06 33

Menuiserie : Hobeniche D : 04 73 72 01 95 Sarl Dionnet et Fils : 04 73 72 04 75 ou 04 73 72 83 43

Travaux forestiers : Yannick Laverroux : 06 73 88 69 65

Télécom-Informatique-Electricité : Gazeaux : 04.73.72.01.71 ou 06.63.22.31.71

Forgeron-Coutelier : Philippe Lemonnier : 06.29.17.47.33

Platrier-peintre : Gras Jacques : 06.99.10.39.39

Plomberie générale : Artonne Brice 06 18 88 12 27

Marquage-Découpage-Création : Auvergne Laser 63 : 04.73.72.09.11